

AAA TAXI STRASS 67
Au capital de 300 Euros
Siège social : 8, rue Gioberti
67000 STRASBOURG
R.C.S. STRASBOURG 508897485

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire
DU 15 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, et le 15 mars, à dix-huit heures, au siège social,
Sont présents ou représentés

☞ **Monsieur BOUELASRI Mohamed, demeurant 8, rue Gioberti 67000 STRASBOURG**
Propriétaire de douze (12) parts de dix (10) Euros chacune,

☞ **Monsieur BOUELASRI Farah, demeurant 8, rue Gioberti 67000 STRASBOURG**
Propriétaire de neuf (9) parts de dix (10) Euros chacune,

☞ **Monsieur FERDJANI Abdelkrim, demeurant 14, rue de Pfaffenhoffen 67170**
BRUMATH
Propriétaire de neuf (9) parts de dix (10) Euros chacune,

Soit 100 parts composant le capital social de la société AAA TAXI STRASS

I. A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur BOUELASRI Mohamed

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la Cession de parts ;
- Le changement de Gérance;
- Le transfert du siège social
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés approuvent la cession des parts sociales

Monsieur BOUELASRI Mohamed cède 12 parts sociales qu'il détient dans la société
Numérotées de 01 à 12, à Monsieur FERDJANI Abdelkrim au prix d'un euro pour la totalité
Des parts

Madame BOUELASRI Farah cède 9 parts sociales qu'il détient dans la société
Numérotées de 13 à 21, à Monsieur FERDJANI Abdelkrim au prix d'un euro pour la totalité
Des parts

Monsieur FERDJANI possède 30 parts de 10€ numérotées de 1 à 30

De ce fait la société devient une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

DEUXIEME DECISION

Les Associés approuvent le transfert du siège social

Ancien siège : 8, rue Gioberti 67200 STRASBOURG

Nouveau siège : 16, rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG

TROISIEME DECISION

Les associés approuvent la démission du Gérant actuel : Monsieur BOUELASRI Mohamed, à compter du 15/03/2025

Monsieur FERDJANI Abdelkrim, né le 21 avril 1977 à STRASBOURG (67), domicilié 14, rue de Pfaffenhoffen 67170 BRUMATH est nommé gérant à compter du 15/03/2025

QUATRIEME DECISION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre de ses décisions.

M BOUELASRI MOHAMED



MME BOUELASRI FARAH



M FERDJANI ABDELKRIM



AAA TAXI STRASS 67
Au capital de 300 Euros
Siège social : 8, rue Gioberti
67000 STRASBOURG
R.C.S. STRASBOURG 508897485

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire
DU 15 mars 2025

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur BOUELASRI Mohamed cède 12 parts sociales qu'il détient dans la société Numérotées de 01 à 12, à Monsieur FERDJANI Abdelkrim au prix d'un euro pour la totalité Des parts

Madame BOUELASRI Farah cède 9 parts sociales qu'il détient dans la société Numérotées de 13 à 21, à Monsieur FERDJANI Abdelkrim au prix d'un euro pour la totalité Des parts.

Monsieur FERDJANI possède 30 parts de 10€ numérotées de 1 à 30

Cette décision entraine la modification de l'article 8 des statuts

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le siège social est transféré ;

Ancien siège : 8, rue Gioberti 67200 STRASBOURG

Nouveau siège : 16, rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG

Cette décision entraine la modification de l'article 4 des statuts

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Démission du Gérant actuel : Monsieur BOUELASRI Mohamed, à compter du 15/03/2025

Monsieur FERDJANI Abdelkrim, né le 21 avril 1977 à STRASBOURG (67), domicilié 14, rue de Pfaffenhoffen 67170 BRUMATH est nommé gérant à compter du 15/03/2025

Il est donné quitus à la Gérance pour sa gestion.

Cette décision entraîne la modification de l'article 15 des statuts

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité

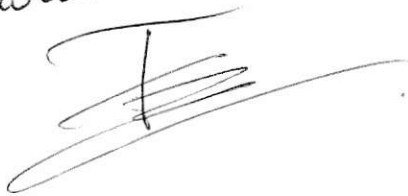
QUATRIEME RESOLUTION

La société devient une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

Cette décision entraîne la modification de l'article 3 des statuts

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité

*Certifié conforme
le 15/3/2021
M. FERDjani Abdelkim
Nouveau Gérant*



Pour copie certifiée conforme
La Gérance
M BOUELASRI MOHAMED



B.M B.F A.1